

*Prêts aux petites entreprises—Loi*

évidence, ce secteur ne lui inspire que du dédain et un désintérêt total qu'il tente de masquer par des mesures purement symboliques.

A preuve, le gouvernement n'a même pas songé à modifier le bill en vue de donner un peu de mordant à la loi sur les prêts aux petites entreprises. Il se dit profondément préoccupé par l'état de l'économie et s'est beaucoup vanté d'avoir réduit les salaires afin de combattre l'inflation. Toutefois, pourquoi ne relève-t-il pas le plafond des prêts qui est fixé à \$100,000 depuis bien des années, alors que le coût de la vie et les dépenses d'exploitation ont considérablement augmenté? C'est bien clair que le gouvernement rejette complètement cette possibilité.

Celui-ci avoue que le taux alarmant des faillites commerciales l'inquiète beaucoup, comme il se doit. Depuis un an, il est venu à la rescousse financière d'un nombre imposant de grandes entreprises telles Dome, Massey-Ferguson et Chrysler. Mais qu'a-t-il fait pour le secteur de la petite entreprise qui représente plus de 97 p. 100 des entreprises canadiennes? La fédération canadienne de l'entreprise indépendante a calculé qu'au cours de l'année dernière, 80,000 petites entreprises avaient ou bien déclaré faillite ou bien fermé leurs portes.

Il serait relativement facile de réduire le taux de faillite dans ce secteur en élargissant les dispositions de la loi sur les prêts aux petites entreprises de manière à y englober les prêts en capital d'exploitation; on accroîtrait ainsi la portée et l'impact de ce programme actuellement très restrictif en permettant à des milliers de petits exploitants, aujourd'hui au bord de la faillite à cause de la récession actuelle et de la politique destructrice de cherté de l'argent du gouvernement libéral, d'obtenir des prêts pour trouver le capital d'exploitation dont ils ont vivement besoin pour pouvoir garder leurs employés. Tel était le genre de proposition qu'a faite la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et qu'a totalement rejetée le gouvernement.

La loi actuelle permet d'accorder des prêts pour l'achat d'outillage fixe ou mobile et de terrains pour l'exploitation de l'entreprise ou pour la construction de nouveaux locaux. Mais ces prêts ne peuvent dépasser la limite de \$100,000 fixée par la loi. Les députés n'ont qu'à penser à la situation dans leur circonscription pour comprendre qu'il est difficile de trouver une maison unifamiliale à moins de \$100,000 dans bien des villes canadiennes.

Le gouvernement croit-il vraiment qu'un programme de prêts institué en 1961 et dont le montant maximum a plus tard été porté à \$100,000 va procurer un stimulant véritable aux petites entreprises en 1983?

Il y a par ailleurs un autre aspect du programme qu'il convient de signaler à la Chambre, soit le rôle primordial que jouent les banques en décidant à quelle entreprise accorder ces prêts. C'est maintenant un secret de Polichinelle que les banques à charte canadiennes prêtent d'énormes sommes aux grandes sociétés et qu'elles leur accordent ensuite un traitement de faveur en les libérant de l'obligation de payer des intérêts pour une certaine période donnée. Nous avons appris, ces dernières années notamment, que les banques à charte ont prêté des milliards de dollars à certaines de nos plus grosses sociétés surtout pour qu'elles fassent l'acquisition d'autres sociétés, des acquisitions qui n'ont pratiquement rien changé à notre capacité de production.

• (1440)

Nous avons appris aussi, il y a quelques mois, que les banques devaient assumer 4.2 milliards de dollars ou 4,200 millions en prêts improductifs. Il s'agit d'emprunts contractés par les grandes sociétés qui n'avaient pas de quoi rembourser les intérêts, encore moins le principal. Mais ces banques, les trois plus grandes, ont pourtant augmenté leurs bénéfices de 40 p. 100 au cours du premier trimestre de cette année. Elles ont réalisé en tout 1.6 milliard de dollars de bénéfices pour lesquels elles ont payé la somme mirobolante de 132 millions en impôts. Cela représente en moyenne un taux d'imposition de 8.1 p. 100. Deux d'entre elles, la Banque de Montréal et la Banque royale n'ont payé aucun impôt. Mieux: elles ont obtenu un crédit d'impôt. Il ne se trouverait pas beaucoup de contribuables qui n'aimeraient pas n'être imposés qu'à 8 p. 100.

Mais pendant qu'elles traitaient avec les grandes sociétés, elles exigeaient des petites entreprises qui avaient besoin d'argent, des garanties représentant entre 200 et 300 p. 100 de la valeur de l'emprunt demandé. Il n'est donc pas étonnant que la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, lorsqu'elle a comparu devant le comité de la Chambre des communes, ait déclaré que nos banques se comportaient comme si elles n'entendaient rien aux problèmes des petites entreprises et qu'elles n'avaient pas grande sympathie pour les petits entrepreneurs.

Nous prétendons donc que lorsque le gouvernement met de l'avant des programmes comme celui-ci, il devrait voir s'il ne pourrait pas se passer des banques en s'adressant directement aux petits hommes d'affaires pour qu'ils en profitent le plus possible. Il n'y a pas à chercher loin pour savoir quels clients intéressent les banques quand on voit de quelle façon elles ont pressurisé les consommateurs et les petits entrepreneurs pour pouvoir prêter aux grandes sociétés.

Notre pays compte plus de 600,000 petites entreprises et pourtant à la fin de 1981, moins de 100,000 prêts représentant une valeur un peu inférieure à 2 milliards de dollars, avaient été consentis aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Par comparaison, on estime que ces petites entreprises devront emprunter près de 9 milliards par année auprès de sources privées, soit des banques, des caisses de crédit et des sociétés d'assurance. Apparaît ainsi l'insuffisance absolue des programmes de prêts aux petites entreprises.

Au Canada, 48 p. 100 des grandes sociétés appartiennent à des étrangers. Pourtant, 96 p. 100 des petites entreprises appartiennent à des Canadiens et plus de 50 p. 100 de tous les emplois créés par l'entreprise privée depuis 1971, l'ont été par ces petites entreprises. Donc, la petite entreprise fournit de 40 à 50 p. 100 de tous les emplois des Canadiens en dehors du secteur public et pourtant, l'aide que leur offre le gouvernement est minime par comparaison à ce que le gouvernement fédéral et les provinces font quotidiennement pour la grande entreprise. L'an dernier, le secteur de la petite entreprise a connu le taux de faillites le plus élevé depuis la crise, et les petites entreprises méritent mieux que cela.

Nous avons des propositions précises à soumettre relativement à ce qu'on devrait faire au lieu de ce qu'on pourra faire une fois que le projet de loi aura été adopté. Nous croyons que le plafond de \$100,000 est insuffisant et qu'il devrait être